

L'intégrité: notre bien le plus précieux

Car c'est sur elle que repose la confiance que nos clients et d'autres parties prenantes mettent en nous.

2015

En tant qu'entreprise du secteur financier, nous sommes soumis à l'Autorité de surveillance des marchés financiers, et donc à un certain nombre de prescriptions et de directives étatiques. Par ailleurs, le groupe Allianz a adopté une série de dispositions visant à protéger son intégrité, telles que les directives du programme anti-corruption. La charte fondamentale, valable pour tous les collaborateurs, est le «Code of Conduct», notre code de conduite pour l'éthique des affaires et la compliance.

Le code de conduite

fixe des normes minimales obligatoires et des normes éthiques et aide nos collaborateurs à prévenir les situations pouvant menacer leur intégrité.

Principaux éléments du code de conduite

- Nos collaborateurs se comportent de manière honnête, correcte et équitable et évitent tout conflit entre leurs intérêts privés et les intérêts de la société.
- Allianz Suisse ne tolère aucune forme de corruption.
- L'acceptation de mandats au sein d'entreprises économiques en dehors d'Allianz Suisse requiert l'approbation du président du Directoire.
- Les participations importantes à toute entreprise économique doivent être déclarées à la section Droit et Compliance.
- Allianz Suisse ne prête pas son concours à des activités illégales. Les collaborateurs ne peuvent en aucun cas se laisser entraîner dans des activités illégales dans le cadre de leur travail ou tolérer des agissements illégaux ayant un rapport avec l'entreprise.
- Allianz Suisse ne tolère aucune discrimination ni aucun harcèlement dans le cadre professionnel.

Dans ce contexte, il est nécessaire que nous exigions d'avoir accès à certaines informations concernant nos nouveaux collaborateurs et que ceux-ci effectuent certaines déclarations. Si vous avez des

questions ou souhaitez des précisions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur au service du personnel.

Extrait du casier judiciaire

Nous avons besoin d'un extrait actualisé de votre casier judiciaire. Le contrat de travail n'est valable que si cet extrait ne contient aucun élément à charge. Nous vous remboursons les frais d'obtention de l'extrait avec le premier salaire.

Participations financières / mandats dans une entreprise économique

Pour éviter tout conflit d'intérêts, nous devons savoir si vous détenez une participation financière substantielle dans une entreprise économique. Cela vaut également si vous exercez un mandat dans une telle entreprise.

Fonctions politiques

Si vous exercez une fonction politique, veuillez en informer votre supérieur hiérarchique.

Activités accessoires

Les activités accessoires ne peuvent en aucun cas nuire aux intérêts d'Allianz Suisse ou entrer en concurrence avec ceux-ci. Si vous exercez une telle activité, veuillez en discuter au préalable avec votre futur supérieur hiérarchique ou avec votre interlocuteur au service du personnel.